

REPUBLIQUE FRANÇAISE
DEPARTEMENT DU CALVADOS
Circonscription de VIRE

COMMUNE LES MONTS D'AUNAY
ARRÊTÉ MUNICIPAL

Arrêté N° MA-ART-2020-138

OBJET : Arrêté de stationnement au 9 place de l'Eglise à Aunay-sur-Odon

Le Maire des Monts d'Aunay,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu le Code de la Route ;

Considérant la demande présentée par Madame Nelly FAROLDI visant à faire réserver des places de stationnement devant le 9 place de l'Eglise à Aunay-sur-Odon, commune déléguée des Monts d'Aunay, afin de procéder à son déménagement le 19 décembre 2020 ;

ARRÊTE

Article 1 – Trois places de stationnement sont réservées devant le 9 place de l'Eglise le 19 décembre 2020.

Article 2 – La signalisation règlementaire est mise en place par la commune.

Article 3 - Toute contravention au présent arrêté sera constatée et poursuivie selon les lois en vigueur.

Article 4 - Le présent arrêté est susceptible de recours devant le Tribunal administratif de Caen dans un délai de deux mois à compter de sa notification.

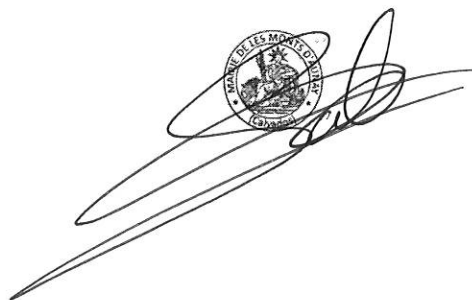
Article 5 - L'ampliation du présent arrêté sera adressée à :

- Madame Nelly FAROLDI,
- Monsieur le chef de Brigade de Gendarmerie des Monts d'Aunay,
- L'Agent Surveillant de la Voie Publique,

Chargés, chacun en ce qui le concerne, d'en assurer l'exécution.

Fait aux Monts d'Aunay, le 9 décembre 2020.

Pour extrait certifié conforme
le Maire, Mme Christine SALMON

The image shows a handwritten signature in black ink, which appears to be 'Christine Salmon'. To the left of the signature is the official seal of the Commune des Monts d'Aunay. The seal is circular and contains the text 'COMMUNE DES MONTS D'AUNAY' around the perimeter and '1872' at the bottom. In the center of the seal is a coat of arms featuring a figure holding a staff and a cross.